

**CREDIT AGRICOLE S.A.**

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations  
communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce  
relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les  
mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31  
décembre 2025**

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. au capital de €2.510.460  
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
Régionale de Versailles et du Centre

**Forvis Mazars SA**

45, rue Kléber  
92300 Levallois-Perret  
S.A. au capital du €8 320 000  
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
Régionale de Versailles et du Centre

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025****Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Aux Actionnaires

**CREDIT AGRICOLE S.A.**

12, Place des Etats-Unis  
92127 Montrouge cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre direction.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 11 762 088 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du code de commerce.

**CREDIT AGRICOLE SA**

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2**

---

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 28 avril 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Forvis Mazars SA

Digitally signed by  
Bara Naija  
Signé par : Bara Naija  
Heure de signature : 28 avril 2026 | 14:10 CEST  
DocuSign  
O: PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, OU: 0002 672006483  
C: FR  
Émetteur : CertEurope eID User  
CE2D4AAD06D841828F8988064E943883

Bara Naija

Digitally signed by  
Hervé Hélias  
Signé par : Hervé HELIAS  
Heure de signature : 28 avril 2026 | 11:57 CEST  
DocuSign  
O: FORVIS MAZARS SA, OU: 0002 784824153  
C: FR  
Émetteur : CertEurope eID User  
9A3DEE6F457F4FE88CD7FB5A1E2D1A7A

Hervé Hélias

Digitally signed by  
JEAN LATORZEFF  
Signé par : JEAN LATORZEFF  
Heure de signature : 28 avril 2026 | 12:40 CEST  
DocuSign  
O: FORVIS MAZARS SA, OU: 0002 784824153  
C: FR  
Émetteur : CertEurope eID User  
334DFC8BDCA14630B9F91480010B6516

Jean Latorzeff



Objet : Attestation sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

Madame, Monsieur,

Nous vous confirmons que le montant global des rémunérations allouées directement ou indirectement aux dix personnes les mieux rémunérées de notre Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et s'élevant à 11 762 088 € est en accord avec nos livres et la copie des imprimés 2067 et D.A.S.1 se trouvant dans les dossiers de la Société.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Signé par :  
**Catherine PAGE**  
4D90CDF55B754D9...

Catherine PAGE  
Directrice Information Comptable et Règlementaire